



Campagne Nationale de l'Education Ouvrière 2021 Comment lutter contre la COVID-19 dans les milieux du travail de la RDC

DOSSIER N° 002/ITAC/01 /2021

a. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La COVID-19 est considérée aujourd'hui par l'OIT/OMS et le Gouvernement Congolais comme un risque biologique et psychosocial majeur dans les milieux du travail non seulement de la RDC, mais des tous les pays du monde et met malheureusement en péril, la vie de plusieurs centaines des millions des travailleurs dans le monde.

Comme l'ont si bien averti les Dirigeants de l'OIT/l'OMS nous citons « **la pandémie de la COVID-19, restera avec nous encore pendant longtemps avant que l'humanité puisse trouver les moyens de le vaincre et il sera vaincu, mais quand, personne ne connaît, en attendant il nous revient de nous préparer pour faire face à cette pandémie dans notre vie quotidienne et surtout dans nos milieux du travail qui doivent être salubres, décent, sain et sûr, excepte des maladies comme la COVID-19, respecter les gestes barrières et activer vos systèmes de santé et sécurité au travail qui doivent rester opérationnels** » fin de citation.

La deuxième vague de la COVID-19 est arrivée en RDC au mois de novembre 2020, cette deuxième vague, est la plus violente et la plus contagieuse que la première vague. Il était absolument urgent que les partenaires sociaux puissent prendre le taureau par les cornes pour éviter que nos milieux du travail puissent connaître le même sort que l'Afrique du Sud, L'Egypte et le Kenya dont les milieux du travail sont devenus des foyers dangereux des contaminations des travailleurs avec plus 58.000 travailleurs qui ont contacté la COVID-19 dont 7% des décès, paralysant ainsi le 1/3 des moyens de production nationale.

Les économies des trois pays sont devenues exergue et plus de 30% des travailleurs sont en chômage technique.

Pour éviter que cette crise grave de santé au travail provoquée par la COVID-19 puisse affecter les milieux du travail de la RDC que les Autorités Nationales ont pris la décision d'organiser cette campagne nationale de l'éducation ouvrière qui sera conduite par le Département de Santé au Travail de l'Institut du Travail de l'Afrique Centrale, soutenu par les partenaires sociaux (le Gouvernement les syndicats des travailleurs et des fonctionnaires les syndicats des Employeurs), l'OIT et l'OMS

Nous invitons très cordialement les responsables des Ressources Humaines, les membres des Comités d'Hygiène, de Sécurité et Conditions du Travail (CHSCT) s'ils existent et des délégations syndicales des toutes les Entreprises publiques et privées, Etablissements des toutes natures et Administrations provinciales et locales des toutes les provinces de se joindre à nous pour participer activement et très nombreux à cette campagne Nationale de l'Education Ouvrière (articles 270 à 272 du code du travail) contre la COVID-19 qui passe obligatoirement par l'organisation des sessions de formation de haut niveau dans les Chefs-lieux de 26 provinces de la RDC pendant la période du 01 février au 30 mai 2021..

b. OBJECTIF

1. Organiser la lutte contre la COVID-19 dans son milieu du travail conformément aux normes de l'OIT/OMS et du Gouvernement Congolais ;
2. Prévenir que votre milieu du travail soit transformé à un réservoir potentiel des contaminations des Agents par la COVID-19.

3. Mobiliser les membres des CHSCT et des délégations syndicales pour qu'ils puissent être placé en première ligne de la lutte contre la COVID-19 conformément aux recommandations de l'OIT/OMS et du Gouvernement Congolais ;
4. Apprendre l'organisation, fonctionnement et mission de CHSCT ;
5. Comprendre les normes nationales et internationales de santé et sécurité au travail.

c. PERSONNES RESSOURCES

1. responsables RH ;
2. membres des CHSCT ;
3. membres des délégations syndicales ;
4. responsables de Santé et Sécurité au Travail.

N.B. Vu le nombre des places disponibles très limitées, nous pouvons accepter que le nombre très limité des participants pour chaque Entreprise, Etablissements et secteur public (de 4 à 10 participants pour chaque Entreprise)

d. LIEU ET DUREE DE LA FORMATION

- Centre Béthanie, Kinshasa-Gombe du 08 février au 13 mars 2021 (dix sessions de l'éducation ouvrière de trois jours par session pour former 500 praticiennes et praticiens de SST, chargés de la lutte contre la COVID-19 dans le milieu du travail des entreprises, établissements des toutes natures et secteur public de la ville province de Kinshasa sans aucune distinction).

N.B. Veuillez trouver la liste des Entreprises, Etablissements des toutes natures et secteur public de la ville province de Kinshasa, retenues pour les dix sessions de l'éducation ouvrière du 08 février au 13 mars 2021 (3 jours par session).

- INPP/BOMA , Kongo Central du 15 mars au 10 avril 2021 (quatre sessions de l'éducation ouvrière de 3 jours , chacune avec objectif de former 200 praticiennes et praticiens de la SST chargés de la lutte contre la COVID-19 dans le milieu du ,travail du Kongo Centrale) ;
- Maison de la jeune fille de Lubumbashi du 12 au 28 avril 2021 (cinq sessions de formation pour former 250 praticiennes et praticiens de SST qui seront chargés de lutter contre la COVID-19 dans le milieu du travail de grand Katanga) ;
- Pour les autres provinces, nous vous prions de déposer vos formulaire de participation à E-mail : info@itac-ilca.org, ou itac.orgsr@gmail.com, Tél: 00243 821779118-895700569, dès que vous arrivez au nombre de 50 participants, notre équipe de Médecins se déplaceront sur place dans votre province

e. THEMATIQUES PRINCIPALES

1. Comment lutter contre la COVID-19 dans le milieu du travail de la RDC

f. FRAIS PEDAGOGIQUES

Les frais sont fixés, exceptionnellement à 100 Dollars Us par participant pour permettre une très large participation possible des Entreprises, Etablissements des toutes natures et secteurs publics et de ne laisser personne sur la rue. Ces frais doivent être versés dans le compte de l'ITAC, 15 jours avant le début de la formation. Voici nos cordonnés bancaires.

Institut du Travail de l'Afrique Centrale

COMPTE EQUITY BANK CONGO

N° : 0001805002020000041589 USD

Kinshasa-RDC

N.B. L'ITAC/DEST et ses partenaires de cette campagne nationale de la lutte contre la COVID-19 dans le milieu du travail ne prennent pas en charge les frais pédagogiques, de séjour, de voyage et d'autres frais connexes des participants qui sont en charge des 'Employeurs. Pour cette campagne de l'éducation ouvrière contre la COVID-19 dans le milieu du travail, nous n'acceptons pas, la participation à crédit.

g. RESULTAT ATTENDU

Cette formation de haut niveau doit obtenir des résultats ci-dessous :

1. Renforcer les capacités opérationnelles des membres des CHSCT et des délégations syndicales dans la lutte contre la COVID-19 dans le milieu du travail ;
2. Renforcer les capacités des partenaires sociaux dans la gestion de la crise grave de santé et sécurité au travail : Cas de la COVID-19 ;
3. Empêcher que les milieux du travail de Kinshasa soient transformés aux réservoirs potentiels des contaminations des travailleurs par la COVID-19 comme il est le cas aujourd'hui au Brésil, l'Inde, Chili et Afrique du Sud et cela pendant la deuxième vague.

h. APPROCHE PEDAGOGIQUE

1. Quiz ;
2. Théories + pratiques ;
3. Echanges d'expériences

i. INSCRIPTIONS

Du 08 février au 28 avril 2021. (Voir contact point D)

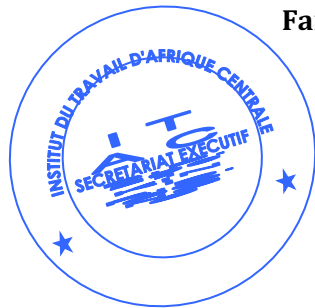
CONTACT

ITAC/DEST
Département de Santé au Travail
Service d'Assistance Interentreprises
B.P. 2901 Kinshasa I, RD Congo
Tél : 00243821776118-897158610
E-mail : itac.orgsr@gmail.com
Site Web : www.itac-ilca.org

FICHE D'INSCRIPTION EN ANNEXE

Envoyez votre formulaire d'inscription parmi nos E-mail repris ci-dessus dès la réception de ce document dans notre Site Web : www.itac-ilca.org et prenez les soins de le distribuer gratuitement aux Entreprises, Etablissements et secteur public de votre province, ville et quartier.

Fait à Kinshasa le 10 décembre 2020



**Chef de Service Administratif
Jean René TUNGI ATUKUMBUSA**